
La démocratie chrétienne en Belgique et aux Pays-Bas

Emiel Lamberts

En guise d'introduction, nous voudrions formuler quelques *remarques préliminaires*:

1. Nous nous proposons de mettre en lumière dans cette contribution, le développement de la démocratie chrétienne en Belgique et aux Pays-Bas. Bien qu'il s'agisse de deux pays différents, il nous paraît opportun de les aborder conjointement. En effet, ces pays ont connu une histoire commune pendant une période assez longue (les Pays-Bas bourguignons aux 15^e-16^e siècles et le Royaume-Uni des Pays-Bas au début du 19^e siècle). Ils se séparèrent après la révolution belge de 1830, mais connurent néanmoins un développement très parallèle dans les décennies suivantes. Assez tôt, les deux pays furent marqués par l'industrialisation et l'urbanisation. Dès le milieu du 19^e siècle, le système parlementaire y fut solidement établi. Au cours du 20^e siècle, l'édifice libéral s'y transforma progressivement en une société pilarisée et néocorporative.¹

2. Des partis religieux (plus tard: démocrates chrétiens) jouèrent un rôle de premier plan dans la vie politique de ces deux pays 'modernes'. C'est dans cette région que des partis religieux accédèrent pour la première fois au pouvoir dans l'Europe contemporaine. Ils y dominèrent en outre les gouvernements, à peu près sans interruptions, pendant une très longue période: en Belgique de 1884 à 1999, aux Pays-Bas de 1918 à 1994. Il va donc sans dire que ces partis ont su

marquer de manière décisive la formation des sociétés belge et néerlandaise.²

3. En raison de leur signification historique, il existe une historiographie assez vaste sur la doctrine, l'organisation et l'évolution de ces partis. Quelques remarques suffiront à ce sujet. Pour la *Belgique*, la littérature historique sur le 19^e siècle date surtout des années 1950–1960.³ C'était surtout le courant catholique libéral qui a retenu l'attention des historiens.⁴ Le courant progressiste du ‚Daensisme‘ en Flandre a également suscité un grand intérêt,⁵ alors que les tendances plutôt conservatrices (en particulier l'ultramontanisme) n'ont été étudiées que plus tard d'une manière plus systématique.⁶ Dans les dernières décennies, c'est surtout l'histoire de la démocratie chrétienne au 20^e siècle qui était au centre de l'intérêt.⁷ Le ‚Katholiek Documentatie- en Onderzoekscentrum (KADOC)‘ de la ‚Katholieke Universiteit Leuven‘⁸, a permis de mener une étude approfondie des organisations sociales (intermédiaires) qui ont soutenu la démocratie chrétienne.⁹

Pour les *Pays-Bas*, l'on doit distinguer le catholicisme politique, d'une part, et le protestantisme politique, de l'autre. L'historiographie sur le catholicisme politique au 19^e siècle est plutôt vieillie.¹⁰ Comme en Belgique, c'est surtout la démocratie chrétienne au 20^e siècle qui a retenu l'attention des chercheurs pendant les dernières décennies. Il convient de mentionner ici avant tout l'œuvre magistrale de Hans Bornewasser sur l'histoire du ‚Katholieke Volkspartij (K.V.P.)‘¹¹. L'historiographie du protestantisme politique, tant pour le 19^e que pour le 20^e siècle, bénéficie d'un regain d'intérêt depuis quelques années: c'est surtout le ‚Antirevolutionaire partij (A.R.P.)‘ qui attire l'attention,¹² bien plus que la tendance plus conservatrice, le ‚Christelijk Historische Unie (C.H.U.)‘¹³. À partir de 1980, les partis religieux aux Pays-Bas fusionnèrent et formèrent le ‚Christen-democratisch Appel (C.D.A.)‘. L'histoire de ce nouveau

parti a déjà été étudiée par plusieurs historiens et politologues.¹⁴ Comme en Belgique, les recherches historiques sur la démocratie chrétienne sont fortement stimulées par des centres de documentation comme le ‚Katholiek Documentatiecentrum (K.D.C.)’ à Nimègue et le ‚Historisch documentatiecentrum voor het Nederlands protestantisme’ à Amsterdam.¹⁵

1. Les raisons de la création et de la percée des partis religieux

a) Pendant des siècles, la religion a joué un rôle de première importance dans la vie collective des anciens Pays-Bas. Au 16^e siècle, la région fut le théâtre des batailles les plus sanglantes entre catholiques et protestants. À la suite de la révolte contre l’Espagne catholique, les Pays-Bas du Nord – désormais appelés ‚les Provinces Unies’ – devinrent une république à prédominance calviniste (avec une forte minorité catholique), tandis que les Pays-Bas du Sud – toujours gouvernés par l’Espagne au 17^e siècle, puis par l’Autriche au 18^e siècle – étaient ‚recatholicisés’. Après la période révolutionnaire (1789–1815), le réveil religieux, qui se manifestait partout en Europe, trouva dans ces régions un terrain particulièrement fertile à une action politique à caractère religieux.

b) Dans une première phase, l’action politique, inspirée par des motivations religieuses, s’inscrit en faux contre la politique ‚régaliste’ (ou gallicane) de souverains éclairés comme Joseph II, Napoléon I^{er} et Guillaume I^{er}. C’étaient surtout les catholiques qui s’opposaient à ces tendances régalistes. Dans les anciens Pays-Bas (tant au Nord qu’au Sud), l’Église catholique était devenue une Église ‚ultramontaine’ depuis le milieu du 18^e siècle, c.à.d. qu’elle défendait l’indépendance de l’Église et sa primauté sur l’État,

et qu'elle faisait preuve d'une stricte loyauté envers le Saint-Siège. Au 19^e siècle, les fidèles catholiques étaient tout disposés à défendre les libertés de leur Église dans un contexte parlementaire.

c) A partir des années 1860–1870, les activistes politiques 'religieux' (tant protestants que catholiques) allaient surtout s'opposer à la politique laïcisante de gouvernements libéraux, qui cherchaient à réduire l'influence des Églises dans la vie publique.

2. La résistance catholique contre le régéralisme: un ardent désir de liberté

Dans les Pays-Bas autrichiens, l'Église catholique (à prédominance ultramontaine) s'était déjà liée avec les forces conservatrices dans sa résistance contre la politique 'éclairée' de l'empereur Joseph II, qui cherchait à rogner, en effet, aussi bien les droits acquis du clergé que ceux des élites traditionnelles. Ainsi se forgea dans les Pays-Bas du Sud une alliance entre 'confessionnalisme' et 'conservatisme', qui serait renforcée dès 1795 par les réformes radicales introduites par les révolutionnaires français.¹⁶ Cette alliance se vit menacée dans les années 1820, à l'époque du Royaume-Uni des Pays-Bas, lorsque l'Église amorça un virage remarquable et s'approcha des tendances libérales. Afin de se libérer de la tutelle d'un gouvernement à prédominance protestante, elle semblait disposée à réclamer dorénavant 'la liberté en tout et pour tous'. C'étaient surtout des jeunes prêtres et des laïcs de souche bourgeoise, qui étaient enclins à former une 'union' avec les jeunes libéraux. D'une manière très pragmatique, ils donnèrent corps à un *catholicisme libéral* qui, dans un stade ultérieur, serait influencé par les idées de Félicité de Lamennais.¹⁷ Cet 'unionisme' ou alliance entre catholiques et libéraux, fut à la

base de la révolution belge en 1830 et de la création d'un ,état modèle' libéral, qui allait favoriser d'une manière particulière l'épanouissement de l'Église catholique et de ses institutions.

Cette prise de position catholique libérale exerça une forte pression sur l'alliance traditionnelle avec les forces conservatrices. Dans ses conséquences logiques, elle aurait pu mener à un bipartisme, regroupant les forces conservatrices d'un côté et les forces progressistes de l'autre, avec des hommes politiques catholiques dans les deux camps. En fin de compte, le poids du passé s'avéra trop pesant. La pression du nouveau roi, Léopold I^{er} de Saxe-Cobourg, et celle du Saint-Siège contribuèrent dès la fin des années 1830 au raffermissement des tendances conservatrices au sein de l'Église belge. La hiérarchie catholique se contenta de moins en moins des libertés constitutionnelles, mais elle établit en outre une collaboration intense avec les gouvernements ,unionistes' successifs. De cette manière, elle contournait la séparation entre l'Église et l'État, qui avait été introduite dans la nouvelle constitution. Aux yeux de la classe libérale bourgeoise, le système ,unioniste' apparaissait de plus en plus comme une couverture pour le pouvoir reconquis des anciennes classes privilégiées, la noblesse et le clergé. Elle allait prendre ses distances par rapport à l'unionisme et elle se rangeait derrière un parti libéral, dont le premier objectif serait la réduction de l'influence politique et sociale de l'Église catholique. Ainsi, le premier enjeu de la lutte politique en Belgique fut dorénavant – du moins au 19^e siècle – la place de l'Église dans la société. Face au parti libéral, au pouvoir dès 1847, s'organisa bientôt un parti conservateur, de tendance plutôt catholique libérale et garant de la liberté et de l'influence sociale de l'Église.¹⁸

En Hollande, les catholiques étaient moins liés aux forces conservatrices. Dès l'époque révolutionnaire, ils furent

plus enclins à s'associer aux tendances libérales. Ils avaient été des citoyens de second ordre dans la République des Provinces-Unies et ce n'était que sous la domination française (la 'République batave') qu'ils avaient obtenu des droits civils à part entière. Le chemin vers une émancipation réelle et complète serait toutefois encore longue et épineuse. La discrimination, dont ils avaient été les victimes pendant des siècles, avait renforcé leur sentiment identitaire et ils étaient donc enclins à développer un réflexe catholique dans la vie politique. Dans les années 1820, ils se rangèrent en majorité derrière les revendications 'libérales' de leurs coreligionnaires des provinces méridionales.¹⁹ Après l'indépendance de la Belgique, ils se rapprochèrent des libéraux (dirigés par J. R. Thorbecke) et réalisèrent avec eux la révision constitutionnelle de 1848, qui établit un régime parlementaire et libéral aux Pays-Bas. La nouvelle constitution mettait fin au contrôle de l'État sur les Églises.²⁰ Cette réforme rendait possible à court terme le rétablissement de la hiérarchie catholique et contribuait beaucoup à l'épanouissement des structures et des organisations catholiques en Hollande.

Dans cette première phase prédomina donc la lutte pour la liberté de l'Église catholique, qui fut réalisée dans le cadre de 'la liberté en tout et pour tous'. Le nouveau cadre parlementaire, réalisé avec l'appui des catholiques, fournit les conditions à l'établissement d'un parti conservateur (en fait catholique libéral) en Belgique, dès que l'alliance avec les libéraux fut dissoute. En Hollande, une évolution analogue mena quelques décennies plus tard à la formation de plusieurs partis religieux.

3. *La résistance contre la laïcisation libérale: l'édification d'une société pilarisée*

Des gouvernements libéraux dominèrent la scène politique en Belgique (depuis 1847) et en Hollande (depuis 1862). Ils pratiquèrent une politique de laïcisation qui provoqua une forte réaction aussi bien de la part des protestants orthodoxes que des catholiques. Parmi ces derniers, le courant antilibéral ou ,ultramontain'²¹ se renforça. Le catholicisme libéral prit une position de plus en plus défensive sous le pontificat de Pie IX.

En Belgique, le parti conservateur se transforma peu à peu en un parti confessionnel, dont l'objectif principal était de garantir l'influence sociale de l'Église en réalisant une sorte ,d'entente cordiale' avec l'État. Ce parti ,catholique' accéda définitivement au pouvoir en 1884, quand une partie de la bourgeoisie aisée déserta le parti libéral. Il réussit plus tard à élargir ses assises électorales vers les classes populaires et allait exercer seul le pouvoir en Belgique pendant plus de trente ans.²² Même après 1918, il resterait un partenaire dominant dans les gouvernements de coalition successifs. Ainsi, la Belgique fut le premier pays en Europe où un parti religieux parvint à acquérir une position dominante dans la vie politique.

L'anti-étatisme des catholiques belges avait été renforcé par le fait que, sous la domination libérale, l'appareil de l'État avait été utilisé une fois de plus contre l'Église. Dorénavant, ils optèrent résolument pour un État minimal, qui laisserait beaucoup de marge aux associations intermédiaires et à l'initiative privée (catholique). Ils pratiquaient en fait – avant la lettre – le principe de la subsidiarité.²³ Selon eux, l'État devait déléguer bon nombre de ses tâches et de ses compétences à des institutions ou à des organisations (confessionnelles) intermédiaires. Ceci valait tant pour l'enseignement, le secteur caritatif, la prévoyance sociale que –

dans un stade ultérieur – des initiatives culturelles. Désormais les catholiques voulaient surtout favoriser l'épanouissement de leurs propres organisations, qui encadraient un segment important de la population et maintenaient celui-ci dans la sphère d'influence de l'Église. Ainsi émergea une société 'pilarisée', c'est-à-dire une société segmentée sur base d'un clivage philosophico-religieux dans tous les domaines de la vie sociale et politique.²⁴ En concurrence avec le pilier catholique, se constitua bientôt un pilier libéral, puis un pilier socialiste. À partir des années 1890, les autorités se mirent à subventionner plusieurs initiatives de ces organisations pilarisées, telles que des caisses d'épargne, des mutuelles, des caisses de chômage, des initiatives dans le domaine du logement social et surtout l'enseignement (primaire) catholique. Ainsi prenait forme le système de la 'liberté subsidiée'.²⁵ Ce système renforça les organisations pilarisées et constitua un soutien *indirect* de la part de l'État pour celles-ci, ce qui allait à l'encontre des principes libéraux. En somme, la pilarisation peut être caractérisée comme le résultat d'une stratégie antilibérale dans une société libérale (c.à.d. pluraliste).

Une évolution analogue se produisit aux Pays-Bas, étant entendu que c'étaient les protestants orthodoxes qui prirent le devant en organisant un parti religieux. Ils s'opposèrent résolument à la politique scolaire des gouvernements libéraux, qui prônaient la laïcisation des écoles publiques. Ils créèrent en 1878 le parti antirévolutionnaire (A.R.P.), qui rejetait les principes de la Révolution française de 1789 et voulait restituer à Dieu sa place dominante dans la société.²⁶ Les catholiques suivirent cet exemple. Peu à peu, ceux-ci avaient pris leurs distances par rapport aux libéraux, à cause de la politique scolaire libérale et sous l'influence des événements en Italie et dans les États pontificaux. Ils rejoignirent d'abord le courant conservateur, mais à partir des années 1870 ils formèrent de plus en plus leurs

propres associations électorales. En 1896, la majorité de ces associations adopta la *Proeve voor een program*, le programme politique que Schaepman avait déjà rédigé en 1883. À partir de ce moment, existait dans les faits un parti catholique national aux Pays-Bas.²⁷

Les nouveaux partis religieux avaient une base plus populaire que le courant conservateur, qui avait été un facteur assez important dans la vie politique jusqu'alors. Comme les conservateurs ne faisaient pas preuve de beaucoup d'intérêt pour l'enseignement religieux et pour la question sociale, ils perdirent l'initiative au profit des nouveaux partis et ils furent bientôt éclipsés par ceux-ci.²⁸ Ainsi, un siècle plus tard que dans les provinces belges, le conservatisme disparut comme un élément autonome dans la vie politique néerlandaise.

Les antirévolutionnaires et les catholiques se retrouvèrent progressivement dans la lutte commune contre les libéraux. Après l'extension du droit de suffrage en 1887, ils parvinrent à former pour la première fois un gouvernement de coalition (1887–1891). Cette expérience fut répétée plusieurs fois entre 1901 et 1913, mais ce n'est qu'à partir de 1918 – après l'introduction du suffrage universel et de la représentation proportionnelle – que les partis religieux allaient dominer la scène politique aux Pays-Bas. Néanmoins, comme en Belgique, ils avaient déjà réussi à jeter les bases d'une société pilarisée dès la fin du 19^e siècle. Finalement, la société hollandaise allait s'articuler autour de quatre piliers (à l'opposé des trois piliers belges): un pour les protestants orthodoxes (*de gereformeerden*), un pour les catholiques, un pour les socialistes et un pour les libéraux. Comme en Belgique, ces piliers seraient renforcés par un système de liberté subsidiée, qui serait en premier lieu appliqué à l'enseignement primaire religieux.²⁹

Ainsi, aussi bien aux Pays-Bas qu'en Belgique, la liberté 'individuelle' céda peu à peu la place à une liberté 'corpora-

tive' (par le biais des piliers, renforcés par les subsides de l'État). Le système ,atomiste' et individualiste du libéralisme fut progressivement remplacé par un système ,holistique', une construction de la société sur base des grands organismes sociaux.

4. La perspective organiciste des mouvements populaires chrétiens

Ce fut notamment le renforcement de l'antilibéralisme dans les milieux confessionnels qui facilita l'orientation vers le peuple et l'établissement de mouvements populaires chrétiens.³⁰ Les ultramontains catholiques et les antirévolutionnaires protestants furent très réceptifs à une conception organiciste et corporative de la société. Ils aspiraient à la réalisation d'une société harmonieuse et solidaire, dans laquelle les classes des paysans, des artisans et des petits commerçants constitueraient un ,centre modérateur', qui devait en outre figurer comme un point d'attrait pour les ouvriers. L'idéologie corporative, avant tout de provenance austro-allemande, exerça une grande influence sur les mouvements populaires chrétiens. Les idées-clé de ce courant corporatif étaient la réalisation de l'harmonie sociale par la concertation systématisée entre patrons et ouvriers (de préférence au sein de corporations mixtes), la délégation par l'État d'un certain nombre de ses fonctions et de ses compétences aux organisations professionnelles et la représentation de ces groupes d'intérêt au niveau politique.³¹

Aux Pays-Bas, il convient de noter une légère différence entre le point de vue des catholiques et celui des protestants en ce qui concerne la répartition des tâches entre l'État et les organisations (professionnelles) intermédiaires. Les catholiques optaient pour le système de la subsidiarité, qui était favorable à la répartition des compétences entre

l'État et les autres entités de la vie sociale mais qui, en même temps, reconnaissait la primauté et le rôle régulateur de l'État. Les antirévolutionnaires adhéraient au principe de la 'souveraineté dans le propre milieu' (*soevereiniteit in eigen kring*). D'après eux, les différents milieux sociaux ne trouvaient pas leur origine dans l'État; ils connaissaient leur propre forme de souveraineté. Ils se juxtaposaient les uns aux autres, sans ordre hiérarchique. Ainsi, l'État ne pouvait pas revendiquer la primauté et ses compétences devaient rester très limitées.³²

Le courant corporatif eut une grande influence au sein des mouvements populaires chrétiens qui se développèrent assez vite à partir des années 1890.³³ Bientôt des organismes de coordination furent créés pour les cercles ouvriers, les ligues paysannes et les associations pour les artisans et les petits commerçants. Aux Pays-Bas, il y avait, beaucoup plus qu'en Belgique, une forte empreinte du clergé sur l'associationnisme catholique.³⁴

À côté du corporatisme, un courant sous-jacent plus libéral et démocratique restait présent. Cela facilita un ajustement à des structures plus démocratiques, tant sur le plan social que sur le plan politique. Les corporations mixtes cédèrent assez vite la place aux syndicats ouvriers. Les mouvements populaires soutinrent sans trop d'hésitations le processus de démocratisation. Ils se déclaraient en faveur de l'extension du droit de vote et faisaient appel à l'État pour favoriser le bien-être matériel et moral du peuple. Ainsi naquit au flanc gauche des partis religieux une 'démocratie chrétienne', qui sut progressivement s'intégrer dans ces partis, malgré des collisions parfois violentes avec l'aile bourgeoise. Exceptionnellement, les tensions sociales menaient quand même à des scissions, comme celle – temporaire – de l'abbé démocrate Adolphe Daens en Flandre³⁵ et celle – plus durable – de la C.H.U. (l'Union chrétienne historique) dans les milieux protestants en Hollande.³⁶

Le processus d'intégration des mouvements populaires dans les partis religieux fut consommé après la Première Guerre mondiale. Une coopération structurelle et cohérente entre ces mouvements et ces partis se produisit plus dans le monde catholique que dans le milieu protestant. Les partis catholiques, aussi bien en Hollande qu'en Belgique, se transformèrent en partis de classes (*standenpartijen*'), avec une représentation garantie des paysans, des ouvriers, de la petite et de la grande bourgeoisie. En Belgique, l'Union catholique (1921) regroupa des organisations de classe, dont l'action était assez indépendante dans la vie politique.³⁷ En Hollande, le parti catholique, dorénavant appelé le *'Rooms-Katholieke Staatspartij'* (R.K.S.P.; 1926), se dota, sous la forte pression des évêques, de structures beaucoup plus centralisées et contraignantes.³⁸ La transformation des partis religieux en partis de classes, qui allait de pair avec la percée des partis socialistes (par excellence des *'partis de la classe ouvrière'*) contribua beaucoup à la transformation du régime parlementaire en un système de *'représentation des intérêts'*.

Après la Première Guerre mondiale, la domination du parti catholique en Belgique fut affaiblie par l'introduction du suffrage universel pur et simple. Dorénavant, des gouvernements de coalition devinrent la règle. Néanmoins, le parti catholique participait toujours au gouvernement, parce que la gauche *'traditionnelle'*, composée des libéraux et des socialistes, était encore plus divisée par la question sociale que la droite. Ainsi, le parti catholique continua d'occuper pendant des décennies le centre de la vie politique et fut en principe incontournable dans la formation des gouvernements successifs. Pendant l'entre-deux-guerres il gouverna de préférence avec les libéraux.

Aux Pays-Bas, les partis religieux surent nettement renforcer leur position après 1917. Ils dominèrent la scène politique pendant l'entre-deux-guerres et ils formèrent, eux

aussi, de préférence, des gouvernements de coalition avec les libéraux. Cependant, leur dynamisme et leur influence étaient affaiblis par des antagonismes persistants, surtout par des frictions religieuses et sociales entre le R.K.S.P. et le C.H.U., mais en fin de compte, ils parvinrent, à leur tour, à transformer progressivement l'héritage libéral en renforçant le système pilarisé et les tendances corporatives dans la vie sociale.³⁹

5. Des partis populaires avec une doctrine personnaliste

Dès la fin des années 1930, les partis catholiques se transformèrent en partis populaires à doctrine personnaliste. En Belgique, le personnalisme (français) fut introduit par de jeunes intellectuels bourgeois, fort influencés par les tendances antilibérales alors en vogue. Leurs idées antilibérales, qui accentuaient la primauté des communautés naturelles, étaient encore renforcées par un nationalisme radical. Le plaidoyer pour l'unité du peuple et une deuxième flambée d'un réformisme corporatif allait déterminer le développement ultérieur de la démocratie chrétienne. En 1936, le parti catholique fut remodelé en parti 'unitaire', le 'Bloc des catholiques', qui ne s'afficha plus comme un 'standenpartij' et qui adopta un programme réformateur basé sur les grandes encycliques sociales. Cette évolution fut encore renforcée après la Seconde Guerre mondiale et elle mena à l'établissement en 1945 d'un vrai parti démocrate chrétien: le 'Christelijke Volkspartij', 'Parti Social Chrétien' (C.V.P./P.S.C.)⁴⁰. Ce parti adopta, lui aussi, une doctrine personnaliste, mais en accentuant ses aspects plus modernes (avec plus d'attention pour la dignité et l'émancipation de la personne humaine). Il est à noter que, dans le nouveau parti, l'influence du mouvement ouvrier chrétien était plus grande qu'auparavant, surtout en Flandre. Dans une perspective eu-

ropéenne, le C.V.P./P.S.C. allait indéniablement appartenir à l'aile gauche de la démocratie chrétienne. Le nouveau parti se profilait aussi comme un parti non confessionnel, mais conserva toutefois pendant quelques décennies encore des liens privilégiés avec l'Église catholique (plus que dans la République Fédérale allemande, par exemple). Le programme du parti (Noël 1945) accentuait l'importance de la famille dans la vie sociale, la priorité du travail sur le capital, l'instauration d'une économie de concertation et le rétablissement de l'équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.⁴¹

Aux Pays-Bas, le ‚Katholieke Volkspartij‘ (K.V.P.) se substitua au R.K.S.P. en 1945. Il adopta également un programme personnaliste et s'appuya lui aussi dorénavant plus sur le mouvement ouvrier catholique. Il se situerait également dans l'aile gauche de la démocratie chrétienne européenne. A cette époque-là, le parti restait la clef de voûte du pilier catholique, qui parvint à garder son importance.⁴² Le A.R.P. de son côté, traditionnellement un parti bien organisé et bien équilibré, fut peu enclin à l'innovation. Ce parti ne fonctionnait pas tellement comme le sommet d'un pilier. Il était plutôt une composante secondaire, à côté des grandes associations protestantes orthodoxes (d'après le principe de la ‚soevereiniteit in eigen kring‘). Au sein du parti, c'étaient les ‚modérés‘, de tendance plutôt libérale en matière socio-économique, qui avaient le verbe haut, ce qui impliquait une attitude plus réservée à l'égard de l'interventionnisme de l'État dans la vie économique et sociale.⁴³

La position de force des partis démocrates chrétiens se vit singulièrement renforcée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce phénomène se produisit également dans d'autres pays de l'Europe occidentale, surtout en Allemagne et en Italie, et même pour un certain temps en France. En Belgique, le C.V.P./P.S.C. réussit à récupérer

toute la droite socio-culturelle, y compris le Rexisme⁴⁴ et le parti nationaliste flamand d'avant-guerre.⁴⁵ Le parti obtint, entre 1946 et 1961, près de 40 % des suffrages aux élections parlementaires. Il profitait alors d'une manière maximale de la confirmation de la pilarisation, de la structuration de l'État-providence selon des formules néocorporatives et de l'instauration de l'économie de concertation.⁴⁶ Aux Pays-Bas, le K.V.P. obtint, entre 1946 et 1963, près de 31 % des suffrages. Il devint un partenaire solide et fiable dans les cabinets de coalition successifs, d'abord avec les socialistes (jusqu'en 1958) puis avec les libéraux (jusqu'en 1973).⁴⁷ Le parti contribua entre autres dans une large mesure à la construction de l'État-providence en Hollande.⁴⁸ Le A.R.P., de son côté, montrait plutôt des indices d'usure: il perdit un tiers de son électorat entre 1946 (12,9 %) et 1963 (8,7 %). Son influence politique ne fit plus bonne mesure par rapport à la position de force du K.V.P. Le C.H.U. sut maintenir une quote-part électorale de 8,5 % à cette époque-là. Au total, les partis religieux purent alors compter sur l'appui de presque la moitié du corps électoral en Hollande.⁴⁹

6. L'assaut contre le système pilarisé et néocorporatif et le déclin de la démocratie chrétienne

À partir des années 1960, le système pilarisé se fissura peu à peu, avec des conséquences immédiates pour les partis démocrates chrétiens. Les structures pilarisées étaient sapées par un changement de mentalité parmi les fidèles (une plus grande tolérance et ouverture envers le monde moderne) et par la sécularisation croissante de la société. La mentalité de ghetto s'estompait graduellement parmi les catholiques et les protestants. En Hollande, ce fut surtout le pilier catholique, tellement dépendant du clergé, qui connut une

implosion spectaculaire.⁵⁰ Le K.V.P. subit immédiatement le contrecoup de cette évolution. Entre 1963 et 1972, il connut une baisse électorale de 31,9 % à 17,7 %. Il n'est donc pas étonnant que ce parti chercha à se rapprocher des autres partis religieux, le A.R.P. et le C.H.U.⁵¹ Finalement, en 1980, un parti unifié vit le jour: le *Christen-democratisch Appel* (C.D.A.). Le CDA adoptait en gros les structures organisationnelles du A.R.P. Dans son programme, il associait le principe de la subsidiarité avec le principe de la *'souveraineté dans le propre milieu'*. Il attachait toujours beaucoup d'importance aux niveaux intermédiaires dans la société, bien que, dans les faits, ses relations privilégiées avec les organisations intermédiaires s'affaiblissent. Les principes de base du nouveau parti étaient la justice, la responsabilité, la solidarité et l'intendance (un aspect écologiste). Il est à noter que, sous l'influence du A.R.P. et du contexte néolibéral des années 1980, les idées économiques du C.D.A. furent corrigées un peu dans un sens plus libéral. Néanmoins, le parti se montrait toujours très critique à l'égard des vues socio-culturelles et éthiques du libéralisme, notamment en ce qui concerne la politique familiale et les questions bio-éthiques.

Dans les deux dernières décennies du 20^e siècle, le CDA réussit à attirer un certain nombre d'électeurs non confessionnels et il joua encore – comme formation centriste – un rôle important dans la vie politique aux Pays-Bas. Au niveau gouvernemental, il collabora de préférence avec les partis libéraux (VVD et D'66). Finalement, en 1994, un grand bouleversement se produisit aux élections parlementaires: les démocrates chrétiens perdaient 13 % de leurs voix et, pour la première fois depuis 1918, étaient renvoyés dans l'opposition.⁵² C'étaient surtout les libéraux qui profitèrent de la dépilarisation rampante et du renforcement de l'individualisme dans la société néerlandaise. Un gouvernement *'violet'* (socialiste-libéral) se mit en place et donna

la priorité à des questions socio-culturelles et éthiques. Le clivage socio-culturel qui s'imposait à nouveau, convergea d'une manière frappante avec le clivage religieux traditionnel. Les libéraux lancèrent aussi une offensive contre les organisations intermédiaires et la grande influence de celles-ci sur le processus politique décisionnel.⁵³ Les risques de cet affaiblissement des associations et des organisations intermédiaires (la *'civil society'*) allaient sauter aux yeux à l'occasion des élections de 2002.⁵⁴

Une évolution analogue se dessina en Belgique, bien qu'elle fût freinée par la priorité accordée aux questions *'communautaires'* dans la vie politique, à partir des années 1960. Néanmoins, l'ascension de partis régionaux, aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, porta déjà un préjudice direct à la démocratie chrétienne. Celle-ci fut aussi menacée par le processus rampant de la dépillarisation politique parmi les catholiques, dont profitaient en premier lieu les libéraux. Dans les années 1960, la quote-part électorale du C.V.P./P.S.C. diminua jusqu'à 30–35 %. En 1972, les querelles linguistiques provoquèrent une rupture entre les démocrates chrétiens flamands (C.V.P.) et francophones (P.S.C.). Dans les années 1980, l'ascension des partis écologistes engendra un affaiblissement additionnel. Alors la quote-part électorale des démocrates chrétiens baissa jusqu'à 20–25 %. Dans les années 1990 enfin, se produisit la percée d'un parti d'extrême-droite, le *'Vlaams Blok'*, en Flandre, ce qui s'avéra du reste plus nuisible à la *'Volksunie'* (les nationalistes flamands) et aux socialistes qu'aux démocrates chrétiens. En conséquence, la démocratie chrétienne se retrancha dans une position de plus en plus défensive, suite à l'ascension d'abord des partis régionaux, puis des partis écologistes, enfin des formations d'extrême-droite.⁵⁵ Mais – comme en Hollande – son adversaire le plus redoutable fut le parti libéral, qui combattit avec un succès croissant la construction pilarisée et néocorpora-

tive, érigée par la démocratie chrétienne. Les libéraux profitèrent du processus de sécularisation et du renforcement de l'individualisme. Ils plaidèrent pour une nouvelle culture politique qui donnerait les coudées franches au citoyen individuel et qui mettrait fin à la domination des corps sociaux intermédiaires. Ils parvinrent à améliorer singulièrement leurs résultats électoraux: ils obtinrent 9,7 % des suffrages en 1946 et 23 % en 1999. En 1999, ils furent à même de prendre la direction d'un gouvernement ,arc-en-ciel' (violet-vert) sans les démocrates chrétiens. Comme aux Pays-Bas, la démocratie chrétienne dut renoncer au pouvoir et redéfinir sa position.⁵⁶

7. Les influences internationales

Les influences étrangères subies par les partis démocrates chrétiens en Belgique et en Hollande méritent que l'on s'y attarde un peu. Nous nous limiterons aux seuls partis catholiques. Ceux-ci subirent une influence non négligeable du Saint-Siège, qui favorisait, par exemple, le renforcement de l'antilibéralisme au 19^e siècle, l'élaboration d'une doctrine sociale à partir des années 1890 et la percée de l'Action catholique pendant l'entre-deux-guerres. C'est surtout la France qui exerça une grande influence sur l'idéologie et le programme de ces partis (le catholicisme libéral, le personnalisme), alors que les idées corporatives venaient plutôt de l'Autriche et de l'Allemagne (parfois par le biais de la France). En outre, le catholicisme allemand servit de modèle pour l'organisation des mouvements populaires chrétiens à la fin du 19^e siècle. Enfin, il ne faut pas négliger les influences réciproques entre les Hollandais et les Belges (surtout les Flamands), tant au niveau idéologique (par exemple les notions de ,standsorganisatie' et ,rentmeesterschap') qu'organisationnel. En général, les hommes politi-

ques de ces deux petits pays – modestes mais dynamiques – avaient une grande ouverture vers le monde extérieur. Ils ont par ailleurs assez souvent joué un rôle important dans les organisations internationales catholiques (tant sociales que politiques), ce qui a facilité des échanges de vues et d'expériences.

8. Les perspectives d'avenir de la démocratie chrétienne

Il est clair que les partis démocrates chrétiens ont connu un recul sensible en Belgique et aux Pays-Bas depuis les années 1960. Ce phénomène n'eut pas d'effets immédiats au niveau gouvernemental, parce que, tant que prédominait le clivage socio-économique, les démocrates chrétiens occupaient, grâce au système électoral de la représentation proportionnelle, une position ,centriste' dans un système multipartite. À partir du moment où le clivage socio-culturel prit à nouveau le devant, des gouvernements ,violets' devinrent possibles (en 1994 aux Pays-Bas, en 1999 pour la Belgique).

Les partis démocrates chrétiens ont perdu graduellement des électeurs, du côté gauche (en faveur des socialistes aux Pays-Bas, des écologistes en Belgique et des partis régionaux en Wallonie), mais surtout du côté droit (en premier lieu en faveur des partis libéraux dans les deux pays et en faveur des partis régionaux ou d'extrême-droite en Flandre). Ils étaient particulièrement vulnérables du côté droit, parce qu'ils avaient, du fait de la grande influence exercée par les mouvements populaires sur leur ligne politique, plutôt un profil ,centre-gauche'. En plus, ils prêtaient le flanc aux critiques des libéraux, parce que le système pilarisé et néocorporatiste, qu'ils avaient su imposer, ne semblait plus convenir à la conjoncture économique et politique.

On peut se demander s'il y a encore un avenir prometteur pour la démocratie chrétienne en Belgique et aux

Pays-Bas. En effet, le contexte historique de sa naissance et de son ascension a complètement disparu. Comme nous l'avons indiqué, la démocratie chrétienne vit le jour dans une conjoncture caractérisée par un réveil religieux, en opposition à une politique d'abord régaliste, puis laïcisante et libérale. Son combat contre ces tendances n'a pas été vain. Les démocrates chrétiens réussirent à endiguer l'omnipotence de l'État – par l'application du principe de la subsidiarité ou de la *'soevereiniteit in eigen kring'* – et à garantir le libre fonctionnement des Églises. Ils furent aussi à même d'asseoir, pendant une période assez longue, l'influence morale et sociale de la religion chrétienne dans la société. Toutefois, dans les dernières décennies, ils durent concéder beaucoup de terrain à cause de la sécularisation rampante qui se poursuit dans le Nord-Ouest de l'Europe. Dorénavant, les démocrates chrétiens peuvent à peine encore se profiler comme des partis *'chrétiens'*.⁵⁷ Bien qu'ils se disent toujours enclins au maintien des valeurs chrétiennes traditionnelles, ils se sentent obligés de fléchir dans beaucoup de dossiers éthiques devant l'esprit du temps.

D'un autre côté, l'individualisation qui se dessine dans la société comporte une menace sérieuse pour le personnalisme social, qui reste la doctrine de référence des démocrates chrétiens en Belgique et aux Pays-Bas. Cette individualisation mine en tout cas le genre de société que ces mêmes démocrates chrétiens ont construit d'une manière tellement réussie (la polarisation, le néocorporatisme). C'est le libéralisme qui profite de cette évolution et qui constitue le plus grand danger pour la démocratie chrétienne dans cette partie de l'Europe. Ailleurs, le libéralisme est devenu assez souvent un courant très minoritaire, qui, dans plusieurs pays, se rapproche de plus en plus des démocrates chrétiens (de tendance centre-droite) ou des conservateurs.⁵⁸ Un tel rapprochement est inconcevable pour les démocrates chrétiens en Belgique et aux Pays-Bas, ne fût-ce

que pour des raisons de stratégie électorale. Ils sont condamnés à se différencier des libéraux et à maintenir leur position centriste entre libéralisme et socialisme.

L'avenir de la démocratie chrétienne en Belgique et aux Pays-Bas dépendra donc de sa capacité à maintenir une position centriste dans le domaine socio-économique et à défendre les intérêts des groupes et des associations intermédiaires (le 'civil society') au niveau politique. Cet avenir dépendra aussi de la mesure où les citoyens sauront encore apprécier les valeurs éthiques et sociales chrétiennes. La principale question, en effet, peut se résumer comme suit: l'insertion de la personne dans les communautés (naturelles) parviendra-t-elle à conserver sa vigueur, son existence même, au niveau des structures politiques et sociales?

Anmerkungen

¹ J. C. H. BLOM/E. LAMBERTS (réd.), *History of the Low Countries*, New York-Oxford, 1999; E. H. KOSSMANN, *The Low Countries, 1789–1940*, Oxford 1978.

² E. LAMBERTS, *L'influence du catholicisme politique sur la société belge (1830–1995)*, in: *Chrétiens et sociétés, XVI^e–XX^e siècles* (Lyon) 5 (1997), pp. 7–31; H. BAKVIS, *Catholic Power in the Netherlands*, New York 1981.

³ G. Guyot de MISHAEGEN, *Le parti catholique belge de 1830 à 1884*, Bruxelles 1946; A. SIMON, *Le parti catholique belge (1830–1945)*, Bruxelles 1958. Une étude plus récente: J. L. SOETE, *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique (1863–1884)*, Louvain-la-Neuve 1996.

⁴ H. HAAG, *Les origines du catholicisme libéral en Belgique (1789–1839)*, Louvain 1950; K. van ISACKER, *Werkelijk en wettelijk land. De katholieke opinie tegenover de rechterzijde (1863–1884)*, Anvers 1955.

⁵ K. van ISACKER, *Het Daensisme. De teleurgang van een onafhankelijke kristelijke arbeidersbeweging in Vlaanderen (1893–1914)*, Anvers 1959; L. WILS, *Het Daensisme. De opstand van het Zuidvlaamse platteland*, Louvain 1969.

⁶ E. LAMBERTS, *Kerk en liberalisme in het bisdom Gent (1821–1857)*.

Bijdrage tot de studie van het liberaal-katholicisme en het ultramontanisme, Louvain 1972; ID. (réd.), *De kruistocht tegen het liberalisme. Facetten van het ultramontanisme in België in de 19^e eeuw*, Louvain 1984; J. de MAEYER, Arthur Verhaegen 1847–1917. „De rode baron“, Louvain 1994; ID./L. van MOLLE (réd.), *Joris Helleputte. Architect en politicus (1852–1925)*, Louvain 1998.

⁷ E. GERARD, *De Katholieke Partij in crisis. Partijpolitiek leven in België (1918–1940)*, Louvain 1985; W. DEWACHTER e.a. (réd.), *Un parti dans l'histoire, 1945–1995. 50 ans d'action du Parti Social Chrétien*, Louvain-la-Neuve 1996.

⁸ E. LAMBERTS, *Le KADOC à Louvain*, in: *Revue d'histoire ecclésiastique* 85 (1990), pp. 77–79.

⁹ Voir e.a. E. GERARD/P. WYNANTS (réd.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, 2 t., Louvain 1994; L. van MOLLE, *Chacun pour tous. Le Boerenbond belge, 1890–1990*, Louvain 1990; P. HEYRMAN, *Middenstandsbeweging en beleid in België, 1918–1940. Tussen vrijheid en regulering*, Louvain 1998.

¹⁰ H.J.M. WITLOX, *De Katholieke Staatspartij in haar oorsprong en ontwikkeling geschetst*, 3 t., Den Bosch 1919–1969; L.J. ROGIER, *Katholieke herleving. Geschiedenis van katholiek Nederland sinds 1853*, La Haye 1962; L. W. G. SCHOLTEN (réd.), *De confessionelen. Ontstaan en ontwikkeling van hun politieke partijen*, Utrecht 1968.

¹¹ J.A. BORNEWASSER, *Katholieke Volkspartij, 1945–1980*, 2 t., Nijmegen, 1995–2000. Voir en outre: P. LUYKX/H. RIGHART (réd.), *Van de pastorie naar het torentje. Een eeuw confessionele politiek*, La Haye 1991.

¹² R. JANSSENS, *De opbouw van de Antirevolutionaire Partij, 1850–1888*, Hilversum 2001; J. P. STOOP, *Om het volvoeren van een christelijke staatkunde. De Anti-Revolutionaire partij in het Interbellum*, Hilversum 2001; G. HARINCK/R. KUIPER/P. BAK, *De Antirevolutionaire Partij, 1829–1980*, Hilversum 2001.

¹³ H. van SPANNING, *De Christelijk-Historische Unie (1908–1980). Enige hoofdlijnen uit haar geschiedenis*, 2 t., Leiden 1988.

¹⁴ H.M. ten NAPEL, „Een eigen weg“. *De totstandkoming van het CDA (1952–1980)*, Kampen 1992; K. van KERSBERGEN (réd.), *Geloven in macht. De christen-democratie in Nederland*, Amsterdam 1993; R. ZWART, „Gods wil in Nederland“. *Christelijke ideologieën en de vorming van het CDA (1880–1980)*, Kampen 1996; P.G.

KROEGER/J. STAM, *De rogge staat er dun bij. Macht en verval van het CDA, 1974–1998*, Amsterdam 1998.

¹⁵ Le K.D.C., centre de documentation catholique, est intégré dans la *Katholieke Universiteit Nijmegen*. Le centre de documentation protestant fait partie de la *Vrije Universiteit Amsterdam*.

¹⁶ J. ROEGERS, *Joséphisme et Eglise belge*, in: *Tijdschrift voor de studie van de Verlichting* 3 (1975), pp. 213–225; ID., *De gedaantewisseling van het Zuidnederlands ultramontanisme*, in: E. Lamberts, *De kruistocht* (cf. note 6), pp. 11–37.

¹⁷ H. HAAG (cf. not 4); A. SIMON, *Aspects de l'unionisme*, Wetteren 1958; ID., *Rencontres mennaisiennes en Belgique*, Bruxelles 1963; K. JÜRGENSEN, *Lamennais und die Gestaltung des belgischen Staates. Der liberale Katholizismus in der Verfassungsbewegung des 19. Jahrhunderts*, Wiesbaden 1963.

¹⁸ E. WITTE/J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles 1987, pp. 36–40, 80–85; E. LAMBERTS, *Belgium Since 1830*, in: J. C. H. Blom/E. Lamberts (cf. note 1), pp. 315–323.

¹⁹ J.P. de VALK, *De weg naar de vrijheden. Katholieken in de Noordelijke en Zuidelijke Nederlanden tussen contrarevolutie en constitutie (1814–1826)*, in: *Tijdschrift voor Geschiedenis* 102 (1989), pp. 564–586; J. A. BORNEWASSER, *'Church and State. A bicentenary'*, in: *Nederlands archief voor kerkgeschiedenis* 71 (1997), pp. 211–220.

²⁰ L. J. ROGIER (cf. note 10), pp. 7–50; J. H. WITLOX, *De staatkundige emancipatie van Nederlands katholieken, 1848–1870*, Bussum 1969.

²¹ Au cours du 19^e siècle le concept „ultramontanisme“ se rétrécit. Il désigna de plus en plus la tendance conservatrice parmi les catholiques, qui s'alignait sur la politique antilibérale du St-Siège. Les ultramontains souhaitaient conserver autant que possible une forme de collaboration entre l'Église et l'État. Leurs conceptions constituaient une menace pour la neutralité idéologique et donc pour le caractère libéral de l'État.

²² E. LAMBERTS/J. LORY (réd.), *1884: un tournant politique en Belgique*, Bruxelles 1986.

²³ Ken ENDO, *The Principle of Subsidiarity: From Johannes Althusius to Jacques Delors*, in: *The Hokkaido Law Review* 44 (1994), pp. 640–642.

²⁴ Voir en général sur la „pilarisation“: A. LIJPHART, *The Politics of*

Accommodation. Pluralism and Democracy in the Netherlands, Berkeley 1975; H. POST, Pillarization. An Analysis of Dutch and Belgian Society, Gower 1989; K. D. McRAE (réd.), Consociational Democracy. Political Accommodation in Segmented Societies, Toronto, 1974; R. STEININGER, Polarisierung und Integration. Eine vergleichende Untersuchung der strukturellen Versäulung der Gesellschaft in den Niederlanden und Österreich, Meisenheim 1975; H. RIGHART, De katholieke zuil in Europa. Het ontstaan van verzuiling onder katholieken in Oostenrijk, Zwitserland, België en Nederland, Meppel-Amsterdam 1986; J. BILLIET (réd.), Tussen bescherming en verovering. Sociologen en historici over zuilvorming, Louvain 1988.

²⁵ E. H. KOSSMANN (cf. note 1).

²⁶ R. JANSSENS (cf. note 12).

²⁷ J. A. BORNEWASSER, De katholieke partijvorming tot de Eerste Wereldoorlog, in: L. W. G. Scholten (cf. note 10), pp. 23–40.

²⁸ H. von der DUNK, Conservatism in the Netherlands, in: *Journal of Contemporary History* 13 (1978), pp. 741–763.

²⁹ J. C. H. BLOM, The Netherlands Since 1830, in: id./E. Lamberts (cf. note 1), pp. 404–417.

³⁰ L'évolution du catholicisme social en Belgique et en Hollande confirme tout à fait la thèse, développée par J. M. MAYEUR, Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises, Paris 1986, pp. 111–125.

³¹ P. J. WILLIAMSON, Corporatism in perspective. An introductory guide to corporatist theory, Londres 1989; A. COX/N. O'SULLIVAN (réd.), The corporate state: corporatism and the state tradition in Western Europe, Aldershot 1988; U. von ALEMANN (Hg.), Neokorporatismus, Frankfurt am Main 1981; W. ALBEDA/M. ten HOVE, Neocorporatisme. Evolutie van een gedachte, verandering van een patroon, Kampen 1986; P. C. SCHMITTER, Still the Century of Corporatism?, in: P. C. Schmitter/G. Lehmbruch (éds.), *Trends Towards Corporatist Intermediation*, Londres 1979, p. 13; G. LEHMBRUCH/P. SCHMITTER (réd.), *Patterns of Corporatist Policy Making*, Londres 1982; R. CZADA/M. SCHMIDT (Hg.), *Verhandlungsdemokratie, Interessenvermittlung, Regierbarkeit*, Opladen, 1993.

³² J. D. DINGERINK, Critisch-historisch onderzoek naar de sociologische ontwikkeling van het beginsel der 'sovereiniteit in eigen kring' in de 19de en 20ste eeuw, Kampen 1948.

³³ P. GÉRIN, *Catholicisme social et démocratie chrétienne (1884–1904)*, J. de MAEYER, *La Ligue démocratique belge et ses antécédents*, in: E. Gerard/P. Wynants (cf. note 9), t. I, pp. 64–78; Leuven 1994, t. I, pp. 64–78; t. II, pp. 36–42; H. CRIJNS e.a. (réd.), *Tussen arbeid en kapitaal. Een eeuw katholiek en protestants sociaal denken*, Aalsmeer 1990; H. de LIAGRE BÖHL, *De confessionelen en het corporatisme in Nederland*, in: P. Luykx/H. Righart (cf. note 11), pp. 104–123; A. HEMERIJCK, *The Historical Contingencies of Dutch Corporatism*, Oxford 1992.

³⁴ E. LAMBERTS, *De invloed van het catholicisme op het maatschappelijk leven in de beide Limburgen (1839–1989)*, in: *Eenheid en scheiding van de beide Limburgen*, Leeuwarden 1989, pp. 125–163.

³⁵ Cf. note 5.

³⁶ Les antirévolutionnaires plus conservateurs, dirigés par A. F. de Savornin Lohman, quittèrent le parti en 1895 et établirent en 1908, avec quelques autres groupuscules protestants, le ‘Christelijk-Historische Unie’. Voir: H. van SPANNING (cf. note 13).

³⁷ E. GERARD, *The Catholic Party in Interwar Belgium. The Emergence of a People’s Party (1918–1940)*, in: M. Gehler/W. Kaiser/H. Wahnout (Hg.), *Christdemokratie in Europa im 20. Jahrhundert*, Wien 2001, pp. 98–121.

³⁸ J. ROES, *Ein historischer Umweg. Die Katholische Staatspartei in den Niederlanden vor dem Zweiten Weltkrieg*, in: M. Gehler e.a. (cf. note 37), pp. 143–159.

³⁹ J. J. WOLTJER, *Recent verleden. De geschiedenis van Nederland in de twintigste eeuw*, Amsterdam 1992, pp. 61–128; J. C. H. BLOM (cf. note 29), pp. 423–435.

⁴⁰ E. GERARD, *Du parti catholique au PSC/CVP*, in: W. Dewachter e.a. (cf. note 7), pp. 24–30.

⁴¹ M. van den WIJNGAERT/B. HENAU, *De „catholique“ à „chrétien et populaire“ (1936–1951)*; J. L. JADOULLE/E. LAMBERTS, *L’évolution du programme du Parti Social Chrétien*, Louvain-la-Neuve 1996, in: W. Dewachter e.a. (cf. note 7), pp. 33–48, 343–376.

⁴² H. M. ten NAPEL, *Christian Democracy in the Netherlands*, in: E. Lamberts (réd.), *Christian Democracy in the European Union (1945–1995)*, Louvain 1997, pp. 56–60; voir en outre surtout: J. A. BORNEWASSER (cf. note 11), t. I.

⁴³ G. HARINCK e.a. (cf. note 12), pp. 239–255.

⁴⁴ M. CONWAY, *Collaboration in Belgium*. Léon Degrelle and the Rexist Movement, 1940–1944, New Haven 1993.

⁴⁵ B. de WEVER, *Greep naar de macht. Vlaams-Nationalisme en Nieuwe Orde: het Vlaams Nationaal Verbond, 1933–1945*, Tielt 1993.

⁴⁶ W. DEWACHTER e.a. (cf. note 7), pp. 53–134, 393–482; E. LAMBERTS, *The Zenith of Christian Democracy in Belgium. The Christelijke Volkspartij/Parti Social Chrétien, 1945–1968*, in: M. Gehler e.a. (cf. note 37), pp. 332–347.

⁴⁷ J. BOSMANS, *Das Primat der Innenpolitik. Die niederländische Christdemokratie in der ersten Nachkriegszeit*, in: M. Gehler e.a. (cf. note 37), pp. 370–384.

⁴⁸ K. van KERSBERGEN, *Social capitalism. A Study of Christian Democracy and the Welfare State*, Londres 1995; M. HERTOGH, *‘Geene wet, maar de Heer!’ De confessionele ordening van het Nederlandse sociale zekerheidsstelsel (1870–1975)*, La Haye 1998.

⁴⁹ R. A. KOOLE, *The Societal Position of Christian Democracy in the Netherlands*, in: E. Lamberts (cf. note 42), pp. 137–153.

⁵⁰ J.A. COLEMAN, *Evolution of Dutch Catholicism 1958–1974*, Berkeley 1978; W. FRIJHOFF, *Réflexions sur la transformation du catholicisme hollandais, 1960–1970*, in: A. Dierkens (éd.), *Problèmes d’histoire des religions*, fasc. 3: *Le libéralisme religieux*, Bruxelles 1992, pp. 111–125; J. W. BECKER/R. VINK, *Secularisatie in Nederland, 1966–1991. De verandering van opvattingen en enkele gedragingen*, Rijswijk 1994; W. GODDIJN/J. JACOBS/G. van TILLO (éd.), *Tot vrijheid geroepen. Katholieken in Nederland: 1946–2000*, Baarn 1999; H. de VALK, *Tra isolamento ed integrazione. Il cattolicesimo politico e sociale in Olanda (secc. XIX–XX)*, in: L. Vaccaro (éd.), *Storia religiosa di Belgio, Olanda e Lussemburgo*, t. II, pp. 530–542. Le phénomène de l’implosion du pilier catholique s’explique aussi par le fait qu’entretemps l’émancipation des catholiques avait été réalisée.

⁵¹ Les partis confessionnels présentèrent pour la première fois un programme commun en 1970. Deux ans plus tard, ils commencèrent à préparer l’organisation d’un parti fusionné. En 1975 une fédération fut établie et en 1980 le C.D.A. vit le jour. Voir: H. M. ten NAPEL (cf. note 14).

⁵² En 1956, les partis confessionnels occupaient 77 sièges (sur 150) dans la ‘Tweede Kamer’; en 1972 le nombre fut réduit à 48; entre

1986 et 1989 il monta à nouveau jusqu'à 54; en 1994 se produisit une chute libre jusqu'à 34 (même 29 en 1998). Voir: P. G. KROEGER/J. STAM (cf. note 14).

⁵³ H. M. ten NAPEL (cf. note 42), pp. 61–63; J. C. H. BLOM (cf. note 29), pp. 457–458.

⁵⁴ Voir la montée spectaculaire de la liste populiste ,Pim Fortuyn', qui obtint sur-le-champ 26 sièges. Le parti socialiste tomba de 45 à 23 sièges, le parti libéral (conservateur) de 38 à 24 sièges. Les démocrates chrétiens furent à même de renforcer à nouveau leur position (ils montèrent de 29 à 43 sièges). Le succès inattendu de la liste Fortuyn prouve que, dans une société empreinte d'individualisme, la politique est de plus en plus dominée par les médias.

⁵⁵ E. GERARD, *Christian Democracy in Belgium*, in: E. Lamberts (cf. note 42), pp. 73–78.

⁵⁶ E. LAMBERTS (cf. note 19), pp. 374–384.

⁵⁷ Un cas exemplaire: en mai 2002 le P.S.C. (Parti Social Chrétien) se transforma en Belgique en CdH (Centre démocrate humaniste).

⁵⁸ En 2002, le ,Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs' (PELDR) compte 54 membres (sur 626) au Parlement européen. Plusieurs tendances libérales ont déjà des liens avec le Parti populaire européen (PPE), qui compte 232 sièges.